

# **Compte rendu de la séance du 26 mars 2021**

Secrétaire(s) de la séance:

David MARTIN

## **Ordre du jour:**

Approbation du conseil municipal précédent

- Déclaration d'intention d'aliéner : section A n° 754
- Déclaration d'intention d'aliéner : section ZD n°95 et 106
- Déclaration d'intention d'aliéner : section ZD n°216
- Déclaration d'intention d'aliéner : section ZA110, 119 et 108
- Déclaration d'intention d'aliéner : section A n° 649
- Fonds de Solidarité pour le logement pour 2021
- Baux précaires provisoires pour 2021
- Subventions année 2021

Questions diverses

## **Délibérations du conseil:**

### **Déclaration d'intention d'aliéner : section A n°754 ( DEL 2021 005)**

Vu la délibération en date du 9 octobre 1987, relative au droit de préemption urbain,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner notifiée par Maître Julien MATHIEU, notaire à CHARMES (88 130) 4, allée Monchablon pour les biens situés 43, route de Charmes - 88 130 ESSEGNEY section A n° 754 pour une superficie de 1 791 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RENONCE à se porter acquéreur et à l'exercice de son droit de préemption pour les biens désignés ci-dessus.

### **Déclaration d'intention d'aliéner : section ZD n° 95 et 106 ( DEL 2021 006)**

Vu la délibération en date du 9 octobre 1987, relative au droit de préemption urbain,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner notifiée par Maître Julien MATHIEU, notaire à CHARMES (88 130) 4, allée Monchablon pour les biens situés 31, rue de l'Europe - 88 130 ESSEGNEY section ZD n° 95 et 106 pour une superficie totale de 1 149 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RENONCE à se porter acquéreur et à l'exercice de son droit de préemption pour les biens désignés ci-dessus.

### **Déclaration d'intention d'aliéner : section ZD n°216 ( DEL 2021 007)**

Vu la délibération en date du 9 octobre 1987, relative au droit de préemption urbain,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner notifiée par Maître Virginie JAMEAUX-MARCHAL, notaire à CHARMES 18, rue de Madagascar pour le bien situé au "34, route de Charmes" – 88 130 ESSEGNEY section ZD n° 216 pour une superficie de 1 461 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RENONCE à se porter acquéreur et à l'exercice de son droit de préemption pour les biens désignés ci-dessus.

**Déclaration d'intention d'aliéner : section ZA n°110, 119 et 108 ( DEL 2021 008)**

Vu la délibération en date du 9 octobre 1987, relative au droit de préemption urbain,  
Vu la déclaration d'intention d'aliéner notifiée par Maître Virginie JAMEAUX-MARCHAL, notaire à CHARMES 18, rue de Madagascar pour les biens situés au "15 Allée de la Croix de Damas" – 88 130 ESSEGNEY section ZA n° 110, 119 et 108 pour une superficie totale de 2 234 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RENONCE à se porter acquéreur et à l'exercice de son droit de préemption pour les biens désignés ci-dessus.

**Déclaration d'intention d'aliéner : section A n° 649 ( DEL 2021 009)**

Vu la délibération en date du 9 octobre 1987, relative au droit de préemption urbain,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner notifiée par Maître Julien MATHIEU, notaire à CHARMES (88 130) 4, allée Monchablon pour le bien situé 23, route de Charmes - 88 130 ESSEGNEY section A n° 649 pour une superficie de 1 114 m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RENONCE à se porter acquéreur et à l'exercice de son droit de préemption pour les biens désignés ci-dessus.

**Fond de Solidarité pour le logement pour 2021 ( DEL 2021 010)**

Monsieur le 1er Adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que le CCAS a été dissout au 31/12/2019 et transféré au budget communal au 01/01/2020.

Après l'exposé de M. le 1er adjoint sur le dispositif du F.S.L. mis en œuvre par le Conseil Départemental des Vosges,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, ont décidé de continuer l'adhésion que le CCAS avait mise en place au Fonds de Solidarité pour le Logement,

ET sur propositions du 1er Adjoint, décide de participer à hauteur de 250 € par an au F.S.L

Les crédits seront inscrits au BP 2021.

**Baux précaires provisoires pour 2021 ( DEL 2021 011)**

Vu la délibération du 21 décembre 1990 relative à la location de terrains communaux par occupation précaire provisoire,

Vu l'implantation d'une zone artisanale prévue par le plan d'occupation des sols dans le périmètre de laquelle se situent :

- Les parcelles ZB 134 et 45 lieu-dit « Le Haut de la Fosse ».
- Les parcelles ZB 131, 137 et une partie de la 139 lieu-dit « Le Haut de la Fosse ».
- La parcelle ZB 44 lieu-dit « Le Haut de la Fosse ».
- La parcelle ZD 15 lieu-dit « La Grande Fontaine ».
- Les parcelles ZB 9, 12 et 13 lieu-dit « Les Epinettes ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de reconduire pour l'année 2021 la location de terrains, par occupation précaire provisoire à M. Christophe VICHARD, domicilié à MORIVILLE (VOSGES) pour les parcelles ZB 134, 45, ZB 131, 137 et une partie de la 139 et ZB 44 suivant les conventions jointes à la présente délibération.

Pour la période du 15 mai 2021 au 11 novembre 2021

FIXE les locations comme suit :

- à 91.31 € pour les parcelles ZB 134 et 45 lieu-dit« Le Haut de la Fosse ».
- à 107.40 € pour les parcelles ZB 131, 137 et une partie de la 139
- à 234.98 € pour la parcelle ZB 44

DECIDE de reconduire pour l'année 2021 la location de terrains, par occupation précaire provisoire à M. Nicolas BODARD, domicilié à AFFRACOURT (Meurthe et Moselle) pour les parcelles ZD 15, ZB 9, 12 et 13, suivant les conventions jointes à la présente délibération

Pour la période du 15 mai 2021 au 11 novembre 2021

FIXE les locations comme suit :

- à 37.10 € pour la parcelle ZD 15
- à 51.44 € pour les parcelles ZB 9, 12 et 13

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions

### **Subventions diverses pour 2021 ( DEL 2021 012)**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021, présentés par les associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

ADMR	250,00 € à l'unanimité
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	150,00 € à l'unanimité
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150,00 € à l'unanimité
ADAVIE	100,00 € à l'unanimité
ASEL	300,00 € à l'unanimité
COMITE DES FETES ESSEGNEY/LANGLEY	400,00 € à l'unanimité
COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00 € à l'unanimité
ELAN	500,00 € à l'unanimité
LE LIEN	100,00 € à l'unanimité

SOUVENIR FRANCAIS	100,00 € à l'unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50,00 € à l'unanimité
Section Locale des JSP	50,00 € à l'unanimité
BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE	1 538,00 € à l'unanimité
STE DE CHASSE ST HUBERT	200,00 € à l'unanimité
LA BOULE ESSEGOGNIENNE	150,00 € à l'unanimité
CLUB DE VÉLO "Les Dé-jantés"	400,00 € à l'unanimité
TÉLÉTHON	150,00 € à l'unanimité

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la Commune.

Fait et délibéré à ESSEGNEY, les jour, mois et an que dessus.

Le 1er Adjoint,  
Dominique VUILLEMIN